

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 2 de 15

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311+H331 Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H311+H331-H314

Conseils de prudence

P260-P264-P280-P303+P361+P353-P305+P351+P338-P310

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Caractérisation chimique**

Piperidine

Formule: C5H11N

Poids moléculaire: 85,15 g/mol

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 3 de 15

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
110-89-4	pipéridine			100 %
	203-813-0	613-027-00-3	01-2119962908-20-XXXX	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H225 H331 H311 H302 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
110-89-4	203-813-0	pipéridine	100 %
	par inhalation: CL50 = 4,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 275 mg/kg; par voie orale: DL50 = 740 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever les vêtements contaminés. Retirer la protection respiratoire qu'après les vêtements contaminés ont été retirés. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
 État semi-conscient
 Désorientation
 Pupilles dilatées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 4 de 15

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).
anaérobie: Ammoniac (NH₃).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection individuel Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Pour les non-secouristes

Colmater les bouches de canalisations.
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations.
Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.
Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Evacuation: voir rubrique 13 S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 5 de 15

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
température de stockage: température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Risque d'explosion avec:

Dicyanofurazan

N-Nitrosoacetanilid

1-Perchlorylpiperidin

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
110-89-4	pipéridine		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	7,05 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
110-89-4	pipéridine	
Eau douce	0,076 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,19 mg/l	
Eau de mer	0,008 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1,94 mg/kg	
Sédiment marin	0,194 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	0,342 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Pas d'autres informations importantes disponibles. Maniement sûr: voir rubrique 7

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Porter un vêtement de

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 7 de 15

protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion
Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaunâtre	
Odeur:	d'amine, désagréable	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:	-9 °C	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	106 °C	
Inflammabilité:	Facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	1,3 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10,3 vol. %	
Point d'éclair:	4 °C	
Température d'auto-inflammation:	320 °C	
Température de décomposition:	> 100 °C	
pH-Valeur (à 20 °C):	12,6 (100 g/l)	
Viscosité cinématique (à 20 °C):	1,52 mm ² /s	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
Soluble dans: Ethanol, Diéthyléther, Chloroforme.		
La vitesse de dissolution:	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Pow: 0,67	
La stabilité de la dispersion:	non déterminé	
Pression de vapeur (à 20 °C):	33 hPa	
Pression de vapeur (à 50 °C):	140 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,8606 g/cm ³	
Densité relative:	non déterminé	
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	2,94 (air = 1)	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 8 de 15

Dangers d'explosion

Explosif. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Groupe d'explosion: IIA

Combustion entretenue:**Combustion auto-entretenue****Température d'inflammation spontanée**

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non applicable

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non applicable

Information supplémentaire

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses. Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide,

Comburant, Peroxydes. Agents oxydants, fortes.

Dicyanofurazan

N-Nitrosoacetanilid

1-Perchlorylpiperidin

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).anaérobie: Ammoniac (NH₃).**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 9 de 15

Toxicité aiguë

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
110-89-4	pipéridine				
	orale	DL50 740 mg/kg	Rat	Study report (1992)	EPA OTS 798.1175
	cutanée	DL50 275 mg/kg	Lapin	Am. Ind. Hyg. Assoc. J. 23, 95-107 (1962)	Treatment of the rabbit skin was perform
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4,8 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peau - lapin.

Résultat: Corrosif - 4 h

OCDE 404

Note : Classé conformément au règlement (UE) 1272/2008, annexe VI (tableau 3.1 / 3.2).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

yeux - Lapin

Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.

OCDE 405

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Buehler Test - Cochon d'Inde.

Résultat: négatif.

(US-EPA)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Système d'essai : cellules de hamster (poumon)

Activation métabolique : avec et sans activation métabolique

Methode: OCDE 476

Résultat: négatif

Type d'épreuve : Micronukleus-Test

Espèce: Souris. - moelle

Parcours de candidature : par voie orale

Methode: OCDE 474

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 10 de 15

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations

Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures, des yeux, et peau. spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, pneumonie, œdème pulmonaire, sensation de brûlure, toux, respiration sifflante, laryngite, essoufflement, Maux de tête, nausées, vomissements, collapsus circulatoire, tachypnée, paralysie, convulsions, coma., Nécrose des bouche et G.I. Tract, jaunisse, insuffisance respiratoire, arrêt cardiaque Pour le meilleur de nos connaissances, la chimie, et les propriétés physiques toxicologiques ont pas été examinées minutieusement.

Information supplémentaire

RTECS: TM3500000

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
110-89-4	pipéridine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	46 - 100	96 h	Leuciscus idus	Study report (1987) other: German Industrial Standards DIN 3
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	106 mg/l	72 h	Desmodemus subspicatus	Study report (2013) EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	19 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2013) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	3,8 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2013) OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	0,5 h	activated sludge, domestic	Study report (1991) OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 11 de 15

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
110-89-4	pipéridine				
	Biodégradabilité:	100 %		14	OCDE 301C
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
110-89-4	pipéridine	0,64 - 0,7

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-89-4	pipéridine	>= 2,6	Cyprinus carpio	J-CHECK (2021)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2401
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PIPÉRIDINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 12 de 15

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

 I
 8+3


Code de classement:

CF1

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité exceptée:

E0

Catégorie de transport:

1

N° danger:

883

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2401

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PIPÉRIDINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

 I
 8+3


Code de classement:

CF1

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité exceptée:

E0

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2401

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PIPERIDINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

 I
 8+3


Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-E, S-C

Groupe de ségrégation:

alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2401

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PIPERIDINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 13 de 15

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

I
8+3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden	
Passenger LQ:	Forbidden	
Quantité exceptée:	E0	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		850
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		0.5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		854
IATA-Quantité maximale (cargo):		2.5 L

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible. fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV):	100 % (860,6 g/l)
2004/42/CE (COV):	100 % (860,6 g/l)
Indications relatives à la directive	38 Pipéridine (110-89-4)
2012/18/UE (SEVESO III):	
Informations complémentaires:	H2, P5c

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.**Information supplémentaire**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 14 de 15

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H311+H331	Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Piperidine

Date de révision: 21.06.2023

Code du produit: SOL-010

Page 15 de 15

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.